

BUDGET PRIMITIF 2022

Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **5 081 036,17 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

1/ Les dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Évolution
011- Charges à caractère général	871 407,00	994 234,84	14,10%
012- Personnel	1 691 059,00	1 747 204,00	3,32%
014- Atténuation de produits	3 500,00	0,00	-100%
65- Autres charges de gestion courante	185 248,00	214 970,56	16,04%
66- Charges financières <i>Remboursement des intérêts d'emprunt</i>	106 901,74	164 304,74	53,70%
67- Charges exceptionnelles	18 533,04	0,00	
68- Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	6 437,15	
022- Dépenses imprévues	14 974,96	0,00	
Total dépenses réelles fonctionnement	2 891 623,74	3 127 151,29	8,15%
023- Virement à la section d'investissement	1 777 343,44	1 931 241,97	
042- Opération d'ordre	0,00	22 642,91	
Total	4 668 967,18	5 081 036,17	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 8,15% par rapport au budget prévisionnel 2021.

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 31,79% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 14,10% par rapport au budget prévisionnel (BP) 2021. Celle-ci est principalement due à la hausse des prix de l'énergie. En effet, le prix du gaz qui était fixe en 2021 à environ 13 € du mégawatt, est pour 2022 et 2023 indexé sur les cours boursiers. Il s'élève en moyenne pour ce début d'année 2022 à 71 € du mégawatt du fait de plusieurs facteurs dont la reprise économique post-covid. La guerre en Ukraine va également avoir des répercussions sur le prix du gaz qui ne baissera pas cette année.

À l'article 60612 « Énergie – Électricité » il est donc prévu au BP 2022 : 220 800 € contre 103 000 € au BP 2021.

D'autre part, suite à la volonté du Gouvernement de limiter les effectifs à 24 élèves en classe notamment de grande section, il est prévu au BP 2022 la location d'une classe modulaire car une ouverture conditionnelle est prévue à la rentrée de septembre 2022 pour l'école Marianne.

Au chapitre 012, les charges de personnel représentent 55,87% des dépenses réelles de fonctionnement pour 58,48 % en 2021, soit -2,61%.

Elles sont en augmentation de 3,32% par rapport au BP 2021. Cette évolution est due à des facteurs externes (évolution du SMIC, nouvelles revalorisations indiciaires à compter du 1^{er} janvier 2022 et réduction de l'avancement entre chaque échelon pour une partie des agents de catégorie C et prise en compte du Glissement vieillesse technicité - GVT) et internes avec le recrutement d'un agent administratif et le renforcement du service cadre de vie.

Le chapitre 65 concerne notamment la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations.

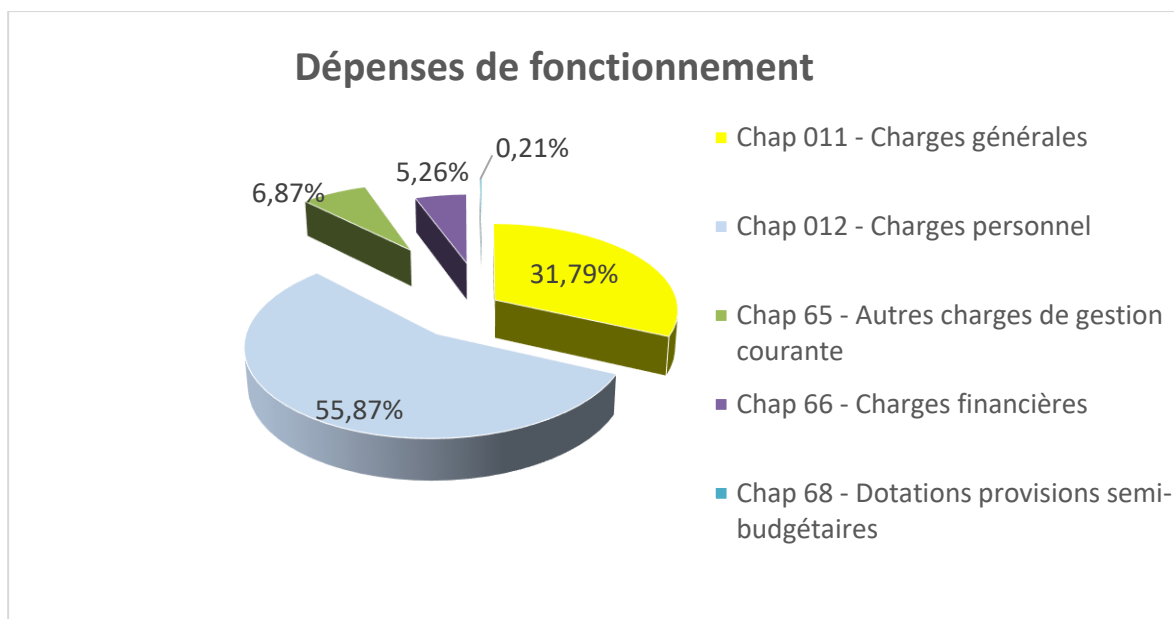
Il est en augmentation de 16,04% par rapport au BP 2021. Celle-ci résulte notamment :

- De l'installation d'un nouveau logiciel urbanisme pour répondre à l'obligation faite aux communes de recevoir par voie de dématérialisation les autorisations d'urbanisme ;
- De l'imputation au chapitre 65 au lieu du chapitre 011 des frais de maintenance des logiciels métiers utilisés par les services administratifs ;
- De l'augmentation de l'enveloppe globale des subventions accordées aux associations ;
- De l'augmentation de la subvention versée au SDIS ;
- De l'imputation à ce chapitre des charges exceptionnelles au lieu du chapitre 67.

Le chapitre 66 qui concerne les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts en cours) est en nette évolution car la commune qui compte depuis le 1^{er} janvier 2022 plus de 3 500 habitants, doit maintenant procéder au rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts.

Le chapitre 68 - Les dotations aux amortissements et provisions : dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement, il a été approuvé en 2021 par le conseil municipal la constitution de provisions pour dépréciation d'actifs circulants et décidé de procéder chaque année à l'ajustement de la provision. Sur la base d'un état transmis par la trésorerie municipale de Meaux, il a été inscrit au BP 2022 la somme de 6 437,15 €.

1.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



2/ Les recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Évolution
013- Atténuation de charges	3 300,00	2 000,00	-39,39%
70- Produits des services	312 185,00	316 904,00	1,51%
73- Impôts et taxes	2 377 629,00	2 503 899,91	5,31%
74- Dotations	521 531,00	553 259,00	6,08%
75- Autres produits	0,00	8 000,00	
77- Produits exceptionnels	50 000,00	70 000,00	
Total recettes réelles fonctionnement	3 264 645,00	3 454 062,91	5,80%
042- Opération d'ordre	0,00		
R002 - Résultat N-1	1 404 322,18	1 626 973,26	
Total	4 668 967,18	5 081 036,17	

Les prévisions des recettes réelles sont hausse de 5,80 %.

Au chapitre 013 « Atténuations de charges » sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires (remboursements de la sécurité sociale).

Au chapitre 70 « Produits des services » sont notamment inscrites les recettes liées aux participations des familles aux services périscolaires et de la restauration scolaire.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » : les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés, à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,81 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,29 %

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser cette suppression, les communes se voient transférer depuis 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Le taux départemental du foncier bâti de 2020, soit 18 % pour la Seine-et- Marne, vient donc s'additionner au taux communal.

Un coefficient correcteur (notifié sur l'état 1259) est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de fiscalité directe pour la taxe foncière sur le bâti apparaîtra donc, comme en 2021, au taux de 45,81 % décomposé comme suit :

- 27,81 % part communale
- 18 % part départementale

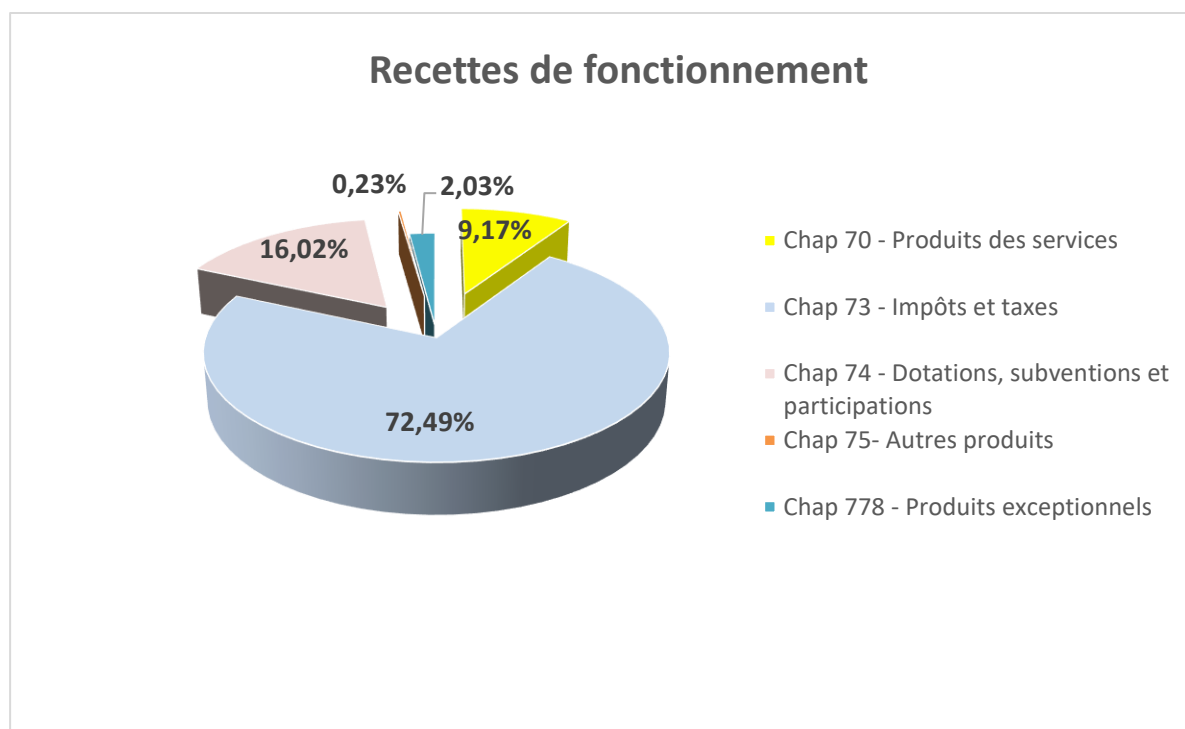
La pression fiscale restera identique à 2021.

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : sont inscrites sur ce chapitre les dotations versées par l'Etat (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement) ainsi que la participation de la caisse d'allocation familiale de Seine-et-Marne dans le cadre des prestations de service accueil de loisirs sans hébergement pour le périscolaire, l'accueil de loisirs et l'accueil des adolescents.

Au chapitre 75 « Autres Produits » , sont inscrites les recettes provenant de la location des salles municipales. Pour rappel, en 2021 aucune recette n'avait été prévue car du fait de la crise sanitaire les salles communales ne pouvaient pas être louées.

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels » , sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts de travail des agents titulaires de la fonction publique (remboursements par l'assurance de la commune).

2.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Évolution
10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	/
16- Emprunts et dettes assimilées	272 096,20	279 986,09	2,90%
20- Immobilisations incorporelles	125 846,60	110 192,00	-12,44%
21- Immobilisations corporelles	580 788,58	759 888,48	30,84%
23- Immobilisations en cours	1 164 670,40	2 614 098,82	124,45%
020- Dépenses imprévues	117 793,53	0,00	/
Total dépenses réelles d'investissement	2 261 195,31	3 764 165,39	66,47%
041- Opérations patrimoniales	2 229,28	11 266,40	
Total dépenses invest de l'exercice	2 263 424,59	3 775 431,79	
D001- Solde année N-1	0,00	435 686,68	
Restes à réaliser	334 550,78	237 006,57	
Total	4 861 399,96	4 448 125,04	

1.1/ Détail des investissements de l'année 2022

Détail du chapitre 21	RAR (*) 2021	Budget 2022	Total budget 2022
Réfection rue Saint-Barthélemy (acquisitions, enfouissements réseaux, travaux)	109 544,76		109 544,76
Réalisation carrefour rue Desoyer (acquisition, enfouissement réseaux, travaux)		485 700,00	485 700,00
Terrain de foot : éclairage, main courante et bancs + bancs tennis	228,00	44 900,00	45 128,00
Espace jeunesse (toiture bureau et gouttières, vitrines) et WC école de musique	10 662,46	33 460,00	44 122,46
École Marianne - Travaux de rénovation (bardage, lumières LED ...)		33 700,00	33 700,00
Réfection partielle de la toiture de l'Église Saint-Barthélemy		32 500,00	32 500,00
Réfection du pavillon "Histoire et Collection"		6 288,00	6 288,00
Plantations dans le cadre du projet "plantation de 5 000 arbustes"		69 293,00	69 293,00
Autres plantations et paillage (rue St-Barthélemy, devant l'école Marianne...)		5 000,00	5 000,00
Cimetière : panneaux affichage, ossuaire / aménagement nouveau cimetière (RAR)	21 542,40	7 500,00	29 042,40
Église Saint-Saturnin : travaux sacristie	13 692,84		13 692,84
Église Saint-Saturnin : travaux suite inondations 2018	29 489,07		29 489,07
Église Saint-Saturnin : report opération 15 - Vitraux		7 670,40	7 670,40
Salle polyvalente : joints soubassement trespas	210,00		210,00
Accueil de loisirs : abri à vélos et éclairage extérieur		2 000,00	2 000,00
Renouvellement bouche à incendie		2 394,00	2 394,00
Voirie rue de la Butte et place Desoyer	1 888,80		1 888,80
Mobilier urbain		6 500,00	6 500,00
Armoire électrique éclairage public rue François Daru		4 200,00	4 200,00
Mobilier, petit matériel (y compris les capteurs de CO2) et outillage	1 896,24	12 783,08	14 679,32
Matériel informatique		6 000,00	6 000,00
21- Immobilisations corporelles	189 154,57	759 888,48	949 043,05
AP n°1 - Construction d'un centre technique municipal (opération n°20)		1 881 752,82	1 881 752,82
AP n°2 - Réhabilitation de la mairie (opération n°21)		150 085,40	150 085,40
AP n°3 - Église Saint-Saturnin (Réfection de la Nef et du clocher) (opération n°15)		582 260,60	582 260,60
23- Immobilisations en cours	0,00	2 614 098,82	2 614 098,82

Frais notaires pour acquisitions rue Saint-Barthélemy	6 650,00		6 650,00
Études et frais notaire pour carrefour rue Desoyer	15 000,00	2 660,00	17 660,00
Plan topographique impasse de la Grand Rue		1 600,00	1 600,00
Publications marchés publics		3 500,00	3 500,00
Études aménagement carrefour rue Charles Peguy et CTM	7 080,00		7 080,00
Diagnostics amiante rue Saint-Barthélemy (RAR) et espace jeunesse	739,20	500,00	1 239,20
Étude éclairage terrain foot		2 000,00	2 000,00
Architecte église Saint-Barthélemy		5 000,00	5 000,00
Réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale		49 000,00	49 000,00
Transfert compétence GEPU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux		44 082,00	44 082,00
Logiciels (dématérialisation des autorisations d'urbanisme) et anti-virus	18 382,80	1 850,00	20 232,80
20- Immobilisations incorporelles	47 852,00	110 192,00	158 044,00

(*) RAR = Restes à Réaliser

Au chapitre 21, les principaux travaux programmés en 2022 sont les suivants :

- Réalisation du carrefour rue Desoyer y compris l'enfouissement des réseaux ;
- Plantation des 5 000 arbustes qui fait suite à un appel à projet auquel la commune a répondu et dont la candidature a été retenue. Ce projet est subventionné à plus de 70 % par l'Etat.
- Réfection des installations du terrain de foot dont l'éclairage des terrains.

Au chapitre 23 sont inscrites les 3 autorisations de programme votées en 2021 :

- AP n° 1 – Construction d'un centre technique municipal (opération 20)
- AP n° 2 – Réhabilitation de la mairie et mise aux normes (opération 21)
- AP n° 3 – Réfection de la Nef et du clocher de l'église Saint-Saturnin (opération 15)

Pour rappel, les autorisations de programme permettent de gérer de façon pluriannuelle les investissements inscrits au chapitre 023 afin de pouvoir planifier leur mise en œuvre notamment sur le plan financier. Chaque année les autorisations de programme peuvent être ajustées par délibération du conseil municipal.

2/ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2022 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement
- ✓ Les subventions, dotations et le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) au taux de 16,404%

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Évolution
10- FCTVA, taxe d'aménagement	111 889,96	133 741,00	
1068- Réserves	94 490,91	599 613,25	
13- Subventions d'investissement	369 552,00	1 666 459,20	
16- Emprunts	0,00	0,00	
23- Immobilisation en cours		7 670,40	
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
024- Cession d'immobilisations	2 409,91	2 409,91	
Total recettes réelles d'investissement	578 342,78	2 409 893,76	316,69%
021- Virement de la section de fonctionnement	1 777 343,44	1 931 241,97	
040- Recettes d'ordre	0,00	0,00	
041- Opérations patrimoniales	2 229,28	33 909,31	
Total recettes invest de l'exercice	2 357 915,50	4 375 045,04	
R001- Solde année N-1	218 059,87	0,00	
Restes à réaliser	22 000,00	73 080,00	
Total	4 955 890,87	4 448 125,04	

Les recettes réelles d'investissement sont en hausse de 316,69% du fait des subventions obtenues dans le cadre de plusieurs projets (CTM, réfection église Saint-Saturnin, plantation de 5 000 arbustes, abécédaire de la biodiversité etc...).

Au chapitre 10, En 2022, le déficit de la section d'investissement à couvrir à la clôture de l'exercice 2021 est de 599 613,25 € (compte 1068).

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », les recettes sont liées au 3ème versement du PUP (Projet Urbain Partenarial) sur la tranche 2 du Pré Bourdeau, à l'obtention des subventions sollicitées auprès de l'État, de la Région et du Département pour notamment les travaux du centre technique municipal et de l'Église Saint-Saturnin ainsi qu'aux subventions accordées par l'État pour les projets suivants : plantation de 5 000 arbustes, l'abécédaire de la biodiversité (plus une subvention de la Région Ile-de-France), les travaux de rénovation de l'espace jeunesse.

ETAT DE LA DETTE

Etat de la dette au 1 ^{er} janvier 2022		
Capital total restant dû au 01/01/2022	Annuités de l'exercice 2022	
	Capital	Charges d'intérêt
3 661 131,57	279 986,09	96 750,65